

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 09 OCTOBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROEHLICH, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL, M. FEIG.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, STEINER, MESSMER, MOYEMONT, (excusés) ;
M. E. HELMER, WALTER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON.

DEL. N° 089/2006conseil

OBJET : SAUVEGARDE DES VERGERS VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

-  *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
-  *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001,*
-  *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
-  *VU la délibération n° 016/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 approuvant le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn,*
-  *CONSIDERANT la démarche en faveur des vergers traditionnels de haute tige engagée par la communauté de communes de la vallée de la Sauer avec la communauté de communes de Pechelbronn,*
-  *CONSIDERANT l'objectif de cette opération portant sur le maintien voire la reconstitution d'un paysage de vergers traditionnels de haute tige autour des villages pour préserver un lieu de convivialité, un espace de vie pour la faune et la flore et des savoir-faire liés à l'utilisation des fruits,*
-  *VU le programme d'actions -d'animation, de formation, d'entretien des vergers, et de valorisation des fruits- élaboré,*
-  *VU l'avis du bureau en date du 02 octobre 2006,*
-  *ENTENDU l'exposé de M. Wittmer, vice-président chargé du dossier,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **valide le programme élaboré au titre de la préservation des vergers traditionnels comprenant des actions d'animation, de formation, d'entretien des vergers et de valorisation des fruits ;**
 - **décide d'engager, pour l'année 2006, les actions suivantes :**
 -  **don d'un tuteur, d'un lien et d'une plaquette aux particuliers de la communauté de communes de Pechelbronn achetant un fruitier haute tige dans le cadre des commandes groupées organisées par les associations locales d'arboriculteurs,**
 -  **opération expérimentale de collecte de pommes organisée par l'association des jardins et des vergers de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen,**
 -  **animations dans les écoles,**
 -  **communication sur les actions existantes.**
- .../...

- affecte une enveloppe budgétaire pluriannuelle de 35 000 € (soit 3 ans) à cette opération ;
- autorise le président à signer les conventions de partenariat, notamment avec la région Alsace et le conseil général du Bas-Rhin, pour sa mise en oeuvre ;
- autorise le président à solliciter les financements auprès de la région Alsace et du conseil général du Bas-Rhin et à engager les financements pour des actions concernant l'ensemble du territoire des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 24 octobre 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive representation of the name "Bernard Logel".